

Service éducation jeunesse



Madame, Monsieur,

Pour pouvoir fréquenter, les accueils périscolaires, extrascolaires (accueil de loisirs/EMS/Jeunesse), la restauration, durant l'année scolaire 2022/2023, votre enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable.

Pour cela, les inscriptions et réservations aux services se font en ligne obligatoirement, depuis le PORTAIL FAMILLE.

<https://www.espace-citoyens.net/melgven>



**Portail
Famille**



Grâce à ce service personnalisé et sécurisé, accessible 24h/24 et 7j/7, vous pouvez :

- Inscrire votre(vos) enfant(s) aux activités enfance (restauration, accueil de loisirs, EMS, jeunesse...)
- Signaler une absence
- Consulter et modifier vos informations personnelles
- Dématérialiser l'envoi de vos documents au service
- Accéder aux actualités éducation & enfance-jeunesse
- Consulter et régler vos factures en ligne
- Adhérer au prélèvement automatique

Vous pouvez créer les inscriptions dans l'ordre suivant :

- 1) La restauration scolaire
- 2) L'accueil de loisirs du mercredi
- 3) L'école municipale des sports
- 4) Les animations jeunesses
- 5) L'accueil de loisirs des vacances

Activités	Dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2022 (sur le portail famille Melgven)	Délais de prévenance (réservation ou modification)
Restauration scolaire	à partir du 20 juin	5 jours
Accueil de loisirs mercredi		7 jours
Ecole Municipale des sports		3 jours
Activité Jeunesse	à partir du 8 août	7 jours
Accueil de loisirs vacances	à partir du 5 septembre	3 jours

① **Démarche pour créer une inscription** : 1) ma famille - 2) dossier d'inscription - 3) restauration scolaire (Il faudra reproduire la démarche pour chaque service que votre enfant fréquentera)
Une fiche sanitaire de liaison 2022/2023, sera à fournir complétée.

Attention, pour les inscriptions à l'accueil de loisirs, EMS et jeunesse, vous devez faire en plus les réservations pour les journées de présence.

② **Démarche pour réserver l'accueil de loisirs, l'EMS, la jeunesse** : 1) ma famille - 2) réserver ou modifier - 3) choisir l'activité souhaitée - 4) suivre les étapes - 5) valider

Les périodes de réservations aux activités et accueil de loisirs sont disponibles sur le portail famille :
« périodes d'inscriptions/réservations 2022/2023 »

Afin de vous accompagner dans l'utilisation du portail famille, vous pouvez consulter le "mode d'emploi - réservation en ligne" disponible sur le portail.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Tarification service éducation et jeunesse 2022

ACCUEIL DE LOISIRS (Tranches de revenus CAF)		Tarifs journée			Tarifs 1/2 journée avec repas			Tarifs 1/2 journée sans repas		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
A	de 0-9600€	4,50 €	4,00 €	3,50 €	3,22 €	2,86 €	2,50 €	2,43 €	2,16 €	1,89 €
B	de 9601-19200 €	6,00 €	5,50 €	5,00 €	4,29 €	3,93 €	3,58 €	3,24 €	2,97 €	2,70 €
C	de 19201-25200 €	7,50 €	7,00 €	6,50 €	5,36 €	5,01 €	4,65 €	4,05 €	3,78 €	3,51 €
D	de 25201-32400 €	9,00 €	8,50 €	8,00 €	6,44 €	6,08 €	5,72 €	4,86 €	4,59 €	4,32 €
E	de 32401-38400 €	11,50 €	11,00 €	10,50 €	8,22 €	7,87 €	7,51 €	6,21 €	5,94 €	5,67 €
F	de 38401-50400 €	13,00 €	12,50 €	12,00 €	9,30 €	8,94 €	8,58 €	7,02 €	6,75 €	6,48 €
G	de 50401 € et +	14,00 €	13,50 €	13,00 €	10,01 €	9,65 €	9,30 €	7,56 €	7,29 €	7,02 €
H	Extérieur	18,00 €			13,25 €			10,60 €		

Le tarif journalier ALSH (hors garderie) est applicable à tous les foyers suivant la tranche de revenus des familles. Il est appliqué au regard de vos revenus imposables déclarés sur votre avis d'imposition. (Ligne 2, total des salaires et assimilés)

Familles allocataires CAF : vous devez nous communiquer votre n° d'allocataire CAF.

Familles non allocataires CAF (MSA, maritime, sans régime...) : vous devez nous transmettre votre avis d'imposition N-1.

Attention, en cas d'absence des éléments administratifs demandés, la tranche G sera appliquée.

Si changement de situation familiale ou de ressources : naissance, perte d'emploi, séparation... Votre tranche de revenus peut évoluer. Merci d'informer nos services afin que nous puissions prendre en compte ce changement, et ainsi vous bénéficiez du tarif le plus adapté.

ACCUEIL PERISCOLAIRE (garderie)	Matin	Soir	Soir ALSH	Journée	Dépassement horaire par 1/4 d'h
	1.30 €	1.60 €	1.30 €	2.35 €	7.00 €
MINI-CAMP ET STAGE	5-8 ans	7-19 ans	Stage		
	9.0 €	9.5 €	6.18 €		
ACTIVITE JEUNESSE (12-17 ans)	Sur place	Extérieur 1	Extérieur 2	Extérieur 3	Navette
	2.20 €	4.00 €	10.00 €	15.00 €	1.50 €
RESTAURATION SCOLAIRE	Repas enfant	Repas occasionnel	Repas enfant extérieur		
	2.95 €	3.65 €	3.65 €		
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	1 séance	Séance + navette			
	2.50 €	4.00 €			

Les modes de règlement des factures :

- Tout règlement est à adresser au Trésor Public de Rosporden.
 - Les modes de paiement acceptés : **prélèvement, chèque, CB, chèques vacances.**
 - **Les tickets CESU** (format papier) pour le règlement des services ALSH et garderie, des enfants de - de 6 ans.
 - Si vous possédez des **bons CAF, MSA, JPA**, ils vous seront déduits du tarif plein.
- Ces bons sont à présenter impérativement au début des séjours ou de l'ALSH.**